

**DECLARATION DE LIENS D'INTERETS AYANT POUR OBJET
LA PREVENTION DES CONFLITS DANS L'ACCOMPLISSEMENT
DU MANDAT DE CONSEILLER ORDINAL**

I. LA NATURE DU CONFLIT D'INTERETS

- Indépendance et impartialité.

L'indépendance et l'impartialité constituent des principes fondamentaux qui s'imposent de façon générale à l'action de toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public.

Comme les autres ordres professionnels, l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, instauré par la loi du 9 août 2004, est chargé d'une mission de service public, à la fois administrative et juridictionnelle.

Les risques objectifs de manque d'indépendance ou d'impartialité apparaissent lorsque l' élu ordinal est directement ou indirectement « intéressé » par l'orientation de la délibération en cause, c'est-à-dire lorsque cette délibération peut avoir pour effet de lui procurer un avantage personnel direct ou indirect.

Ces risques peuvent également résulter d'autres situations objectives de nature à faire naître des doutes sur les garanties d'indépendance et d'impartialité.

- Moralité et probité.

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie prévu à l'article L. 4321-21.

**DECLARATION DE LIENS D'INTERETS AYANT POUR OBJET
LA PREVENTION DES CONFLITS DANS L'ACCOMPLISSEMENT
DU MANDAT DE CONSEILLER ORDINAL**

3- Notion d'intérêt.

L'intérêt peut être personnel ou bénéficier à la famille de l'intéressé, à ses proches, aux personnes ou organisations avec lesquelles elle entretient ou a entretenu des relations d'affaires ou professionnelles significatives ou avec lesquelles elle est directement liée par des participations ou des obligations financières ou civiles.

Le conflit d'intérêts peut être défini comme étant « **le fait, pour toute personne, de détenir des informations, de s'acquitter de ses fonctions ou de ses responsabilités, dans un sens qui pourrait, en dehors de ces fonctions ou responsabilités, l'avantager ou avantager l'un de ses proches ou l'une de ses relations, sur un plan moral, professionnel ou économique** ».

La notion de conflit d'intérêt s'entend aussi de toute décision prise ou votée par un élu ordinal générant un intérêt personnel pour lui.

Ainsi entendu, le conflit d'intérêts englobe le délit spécifique de prise illégale d'intérêts, qui est une manifestation particulière du premier :

Le délit de prise illégale d'intérêts, est défini par l'article 432-12 du Code pénal : « **le fait, par une personne**

III. LA DECLARATION D'INTERETS

Nom :LAFLEUR

Prénoms : Philippe

1- Activités professionnelles :

1 masseur-kinésithérapeute

i Exercice libéral

- En cabinet
Depuis 1990
- Dans une autre structure
CREPS de Reims
EFSRA
Comité Marne Athlétisme
Ligue d'Athlétisme du Grand Est

i Exercice salarié

- En établissement
Hôpital de Bourg-en-Bresse de 1984 à 1990 en temps plein puis mi-temps
Hôpital de la Croix Rousse à Lyon en tant que vacataire de 1992 à 1997
- Temps partiel
Cours à l'IFMK de Reims depuis 2017
Assistance Compétitions d'athlétisme Entente Family Stade de Reims Athlétisme,
Comité Marne Athlétisme et Ligue d'Athlétisme Régional Grand Est

i Autre type d'exercice

Participation à une étude RECORPS en 2021 et 2024

1-2 Autre(s) activité(s) professionnelle(s)

Aucune

2- Mandats ordinaires

2-1 Conseil National

Aucun

2-2 Conseil Régional (Préciser la nature et la durée du mandat)

Secrétaire régional du CRO GE depuis 2017

Président régional du CRO CA de 2014 à 2017

Conseiller régional du CRO CA de 2011 à 2014

2-3 Conseil Départemental (Préciser la nature et la durée du mandat)

Conseiller départemental de la Marne depuis 2017
Trésorier CDO de la Marne de 2011 à 2017
Conseiller départemental de 2007 à 2011

2-4 Chambre Disciplinaire de Première Instance

Assesseur CDPI de Champagne-Ardenne de 2014 à 2017

2-5 Chambre Disciplinaire Nationale

NON

2-6 Section des Assurances Sociales de Première Instance

NON

2-7 Section des Assurances Sociales Nationale

NON

3- Autres fonctions électives

Préciser la nature et la durée du ou des mandats, et le nom de la ou des organisations
Conseiller URPSMK Grand Est depuis 2016
Conseiller URPSMK Champagne-Ardenne de 2011 à 2015

4- Autres responsabilités (secteur associatif par exemple)

Secrétaire Général URSMKCAL (2011 à 2016)
Membre de l'EFSRA (Athlétisme)
Membre de la CPD de la Marne depuis 2005
Président du bureau de l'ARMKS

5- Intéressement dans des sociétés entrant dans le champ de compétences et/ou prestataires de service de l'ordre

Préciser la nature de l'intéressement pour chaque société

6- Parents ou proches salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans des sociétés entrant dans le champ de compétences et/ou prestataires de service de l'ordre

Préciser l'identité du parent ou du proche, et la nature de l'intéressement pour chaque société : AUCUN

7- Autres éléments ou faits considérés comme devant être déclarés :

AUCUN

Je soussigné, Philippe Lafleur, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration. Je m'engage, en cas d'évolution de ma situation personnelle ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à actualiser la présente déclaration.

Cette déclaration ne me décharge pas de mon obligation de me récuser d'une mission ou de me désister d'une délibération, si j'estime que j'ai des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à mon indépendance.

J'ai pris connaissance du fait que cette déclaration sera rendue publique, à l'exception des informations concernant mes parents et mes proches.

Fait à Reims

Le 14 mars 2025

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature

lu et approuvé
